

DISPOSITIF RELAIS

CONTRAT D'ENGAGEMENT

ATELIER RELAIS

CLASSE RELAIS

Mail :

Logo du dispositif

Année scolaire : 2023-2024

Nom de l'élève :

Prénom :

Classe :

Collège :

L'élève s'engage à :

- être présent et respecter les horaires du dispositif relais (Cf. emploi du temps ci-joint) ;
- donner et faire signer les bilans, fiches de suivi ou autres documents à ses parents ;
- être présent à toutes les rencontres prévues ;
- participer à toutes les activités pédagogiques et éducatives ;
- faire des efforts pour améliorer sa situation ;
- respecter le règlement du dispositif relais.

Les parents s'engagent à :

- lire et signer les bilans, fiches de suivi ou autres documents ;
- prendre connaissance quotidiennement de l'emploi du temps et du carnet de suivi de l'enfant ;
- prévenir le dispositif relais en cas d'absence, et fournir un justificatif (certificat médical, un mot d'excuse...) ;
- transmettre toute information utile au suivi de l'élève (téléphone, adresse, situation familiale...) ;
- être joignable par l'équipe ;
- être présents aux rencontres prévues ;
- encourager l'enfant dans ses efforts ;
- envoyer l'enfant en cours (dispositif relais et collège d'origine).

Le collège d'origine, représenté par le (la) Principal(e) ou son représentant (réfèrent du dispositif relais) s'engage à :

- organiser l'emploi du temps de l'élève en relation avec le dispositif Relais (de façon à favoriser une rescolarisation rapide) ;
- informer le dispositif des absences et retards de l'élève, et de tout autre événement le concernant ;
- communiquer les dates de conseils de classe à l'équipe du dispositif relais ;
- participer aux rencontres organisées par l'équipe du dispositif relais ;
- compléter la fiche bilan de fin de prise en charge pour transmission au dispositif relais ;
- transmettre au dispositif Relais les évaluations et le travail proposé par les professeurs ;
- assurer le suivi de l'élève après la sortie du dispositif relais ;
- encourager l'élève et valoriser ses efforts auprès de ses professeurs et de ses camarades de classe.
- transmettre à tous les professeurs concernés le bilan du dispositif relais ;
- désigner un tuteur/professeur réfèrent pour le suivi de l'élève en lien avec le dispositif.

L'équipe du dispositif Relais s'engage à :

- travailler en relation étroite avec les parents, le collège d'origine et les autres partenaires ;
- prévenir les parents et le collège d'origine en cas de retard ou d'absence ;
- transmettre un bulletin ou bilan à la famille et à l'établissement d'origine ;
- suivre le parcours scolaire de l'élève lors de son retour au collège ;
- accompagner le jeune dans une dynamique de changement et l'aider à construire son projet individuel (scolaire, personnel et professionnel).

Le non respect du contrat entraînera une réunion entre les quatre parties voire une rupture de la prise en charge.

Signatures :

L'élève

Les parents

Le collège d'origine

Le réfèrent/tuteur

L'équipe relais

A

, le